

## DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

### **FCP CEA BANQUE DE TUNISIE Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières Agrément du CMF n° 59-2017 du 6 novembre 2017**

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP CEA BANQUE DE TUNISIE** aura lieu **le 11 février 2019**.

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE présente les caractéristiques suivantes :

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination</b>	: FCP CEA BANQUE DE TUNISIE
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement -FCP -
<b>Catégorie</b>	: FCP Mixte, éligible aux Comptes Epargne en Actions -CEA-
<b>Type</b>	: OPCVM de distribution
<b>Objet</b>	: La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.
<b>Législation applicable</b>	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
<b>Adresse</b>	: Place du 14 Janvier 2011 - 1001 Tunis
<b>Montant initial</b>	: 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
<b>Références de l'agrément</b>	: Agrément du CMF n° 59-2017 du 6 novembre 2017
<b>Date de constitution</b>	: 6 novembre 2018
<b>Durée de vie</b>	: 99 ans
<b>Promoteurs</b>	: BANQUE DE TUNISIE et SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE- intermédiaire en bourse-
<b>Gestionnaire</b>	: SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE - intermédiaire en bourse- Place du 14 Janvier 2011 - 1001 Tunis
<b>Dépositaire</b>	: BANQUE DE TUNISIE 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis
<b>Distributeur</b>	: BANQUE DE TUNISIE 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Hebdomadaire

#### **Prix de souscription et de rachat :**

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat (droit de sortie) de 1% de la valeur liquidative pour les porteurs de parts qui procèdent au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts avant le délai de 3 ans à compter de la date de souscription.

Pour toute opération de rachat effectuée après 3 ans de la date de souscription, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

**Pour plus d'informations sur FCP CEA BANQUE DE TUNISIE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°19-1017 du 30 janvier 2019 sera mis, incessamment, à la disposition du public auprès de la SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE, Intermédiaire en Bourse, sise à la Place du 14 Janvier 2011 - 1001 Tunis et des guichets des agences de la BANQUE DE TUNISIE.**